



# HONORAIRES D'AGENCE – TTC

Applicable à compter du 25 janvier 2019

## Mandat de Vente :

<b>Parking et Box</b>	<b>Forfait 3 000 €</b>
<b>Jusqu'à 175 000 €</b>	<b>5,5 %</b>
<b>De 175 001 € à 300 000 €</b>	<b>5 %</b>
<b>Supérieur à 300 001 €</b>	<b>4 %</b>

## Mandat de Recherche :

Le barème est identique à celui des mandats de vente. Les honoraires d'agence sont supportés par l'acquéreur.

- \* Mandat exclusif : Une mention « Exclusivité » est affichée sur chaque annonce.
- \* Mandat accord : Une mention « Exclusivité Immo Project » est affichée sur chaque annonce.

Les honoraires sont à la charge de la ou des parties prévues au mandat de vente et/ou mandat de recherche. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Délivrance d'une note obligatoire.